



Bulletin d'information Phytoprotective

Mensuel



NUMÉRO

Février 2009



DRAAF – SRAL
Service chargé de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
agronomiques
2, Esplanade Roland Garros-
BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tel : 03.26.77.36.40
FAX : 03.26.77.36.74
Email : srpv.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur gérant
Pierre CLAQUIN

Publication périodique

Diffusée en 1200 exemplaires

Toute reproduction, même
partielle est soumise à notre
autorisation.

SOMMAIRE

- ● ● ● P 1 : Informations réglementaires actualisées
- P 1-2 : Le nématode du pin
- P 3-4 : Bilan des diagnostics au SRAL en 2008
- P 4 : Note nationale fongicides céréales

• Informations réglementaires actualisées :

Avis de retrait de substances actives

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche publie régulièrement, au journal officiel de la république française des avis de retrait de substances actives.

Nous attirons votre attention sur les 3 derniers avis de ce type parus respectivement au journal officiel français les 13 janvier, 03 février et 07 février 2009.

Vous retrouverez le détail actualisé de ces différents avis sur le site internet de la préfecture de la Marne à cette adresse : www.marne.pref.gouv.fr ou en lien direct nommé : [Avis de retrait de substances actives](#) que nous vous invitons à consulter en ligne.

Erreur d'Etiquetage « TEPPEKI »

Lors de nos contrôles, nous avons découvert une erreur dans les données figurant sur l'étiquette du produit phytosanitaire "TEPPEKI" mis en vente par la firme ISK BIOSCIENCES EUROPE S.A.

En effet, sur les emballages contrôlés, la dose d'utilisation inscrite était de 0,016 kg/ha pour l'usage "POMME DE TERRE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PUCERONS" alors que la dose autorisée dans l'Autorisation (AMM) pour cet usage est de 0,014 kg/ha.

Nous invitons les utilisateurs à respecter la dose de 0,014 kg/ha lors de la prochaine campagne et nous demandons aux distributeurs de vérifier les étiquettes de ce produit s'il est en stock.

En cas d'erreur, cette anomalie sera bien sûr signalée aux fournisseurs.

•Le nématode du pin

1. Historique :

Le nématode du pin a été identifié en Europe pour la première fois au Portugal, près de Lisbonne dans la péninsule de Setúbal en juin 1999. Les échantillons prélevés en 1999 dans l'ensemble de la zone affectée ont permis d'identifier la présence de *Bursaphelenchus xylophilus* dans environ un quart des arbres dépérissants.

Bursaphelenchus xylophilus n'a été identifié que sur pin maritime, mais d'autres conifères peuvent aussi être attaqués (surtout *Larix*, *Abies* et *Picea*). Les principales espèces de pins européennes (*P. sylvestris*, *P. nigra* et *P. pinaster*) y sont sensibles.

Près de 54 000 arbres présentant des symptômes de dépérissement ont été abattus entre fin 1999 et octobre 2000 pour une surface d'un peu plus de 5 000 ha



Depuis, et en dépit des moyens de lutte mis en œuvre, il n'a pas été possible d'endiguer la propagation de ce parasite, à tel point qu'il n'est plus actuellement possible de définir des zones du territoire portugais qui soient indemne de ce ravageur de façon certaine.

2. Biologie :

Le nématode du pin se transmet d'arbre en arbre uniquement par l'intermédiaire d'un vecteur, il s'agit en l'occurrence d'un insecte cérambycide : *Monochamus gallo-provincialis* (photo ci-contre).

Sur les espèces sensibles, *B. xylophilus* se multiplie dans les canaux résinifères des jeunes pousses des pins et perturbe la circulation de l'eau dans l'arbre.

Les dégâts observés sont un dépérissement généralisé des aiguilles qui jaunissent puis virent au brun en restant attachées aux branches. Ils se traduisent par une forte mortalité des arbres infectés pour les espèces sensibles

3. Stratégie de lutte :

Il convient de lutter contre l'action du longicorne *Monochamus galloprovincialis*, en éliminant et en détruisant par le feu les arbres infestés avant l'émergence des longicornes au printemps. A plus long terme, la replantation de pins résistants est nécessaire.

4. Enquête de surveillance :

Depuis l'année 2000, une surveillance s'est poursuivie chaque année sur le territoire européen et n'a pas fait apparaître de contamination en dehors du Portugal.

En Champagne-Ardenne, 7 sites font l'objet de prélèvements chaque année. Les sites retenus sont des peuplements forestiers sur lesquels s'observent des pins dépérissants ou récemment morts, ou des peuplements situés dans un environnement de sites sensibles (entreprise du bois sur laquelle transitent de gros volumes de résineux). L'ensemble des prélèvements se sont jusqu'à présent révélés négatifs.

5. Mesures réglementaires :

La propagation du nématode du pin au Portugal n'ayant pas pu être endiguée, la Commission Européenne a tenu compte de l'évolution de la situation par la modification de la décision 2006/133/CE du 13 février 2006, publiée au Journal Officiel de la République Française en date du 24 décembre 2008.

Tous les bois de conifères (hors *Thuja*) en provenance du Portugal, y compris les bois sous forme d'emballage, d'arrimage, de copeaux ou de déchets, ainsi que les écorces isolées de conifères (hors *Thuja*) doivent être accompagnés :

- d'un passeport phytosanitaire européen,

- ou, pour les bois d'emballage et d'arrimage, de la marque prévue par la norme internationale n°15 (NIMP 15) pour les mesures phytosanitaires. Ces bois doivent avoir subi le traitement exigé par la Commission des Communautés Européennes.

De même, les végétaux (hors fruits et semences) d'*Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Picea*, *Pinus*, *Pseudotsuga*, et *Tsuga* en provenance du Portugal doivent être accompagnés d'un passeport phytosanitaire européen et avoir fait l'objet d'un contrôle officiel.

Pour consulter l'article détaillé sur cet organisme réglementé sur vous pouvez vous rendre à la rubrique « les services de l'état dans la Marne, Agriculture et Forêt, dans le domaine de la protection des végétaux » ou cliquer sur le lien « [Le nématode du pin, article détaillé](#) »



Photo SRAL : Adulte de *Monochamus*, vecteur du nématode du pin



Photo SRAL : larve de *Monochamus*

• Analyse des diagnostics phytosanitaires réalisés au SRAL de Reims en 2008



Depuis les origines du service de la protection des végétaux, il existe, au sein du Service régional de l'Alimentation (ex SRPV), une capacité très large de diagnostics des organismes nuisibles aux végétaux en Champagne-Ardennes.

Cette activité demeure fondamentale pour appuyer les missions de surveillance du territoire et les contrôles des végétaux effectués par les agents du service chargé de la protection des végétaux et pour détecter au plus près de la source toutes sortes de maladies ou ravageurs des végétaux.

Aussi, certains partenaires professionnels ainsi que des particuliers ont régulièrement recours à cette capacité de diagnostic très polyvalente et performante qui est assurée gratuitement.

Évolution du nombre d'échantillons diagnostiqués à Reims :

L'activité de diagnostic est relativement constante depuis 2001 au SRPV Champagne-Ardennes. Le graphique ci-contre montre qu'elle avoisine les 400 échantillons de végétaux observés et diagnostiqués annuellement.

L'essentiel de l'activité de diagnostic a lieu au cours de la période d'avril à octobre en relation directe avec la principale période végétative.

Qu'elle est l'origine des échantillons ?

De manière globale, en 2008, une nette majorité des échantillons concerne les grandes cultures. En revanche, les professionnels de la viticulture n'ont que très peu recours au diagnostic du SRPV.

Il faut remarquer que 57 % des diagnostics sont réalisés pour les besoins des activités de notre service, toutes productions végétales confondues.

Les chambres d'agriculture de la région fournissent environ 20% des échantillons.

Les échantillons issus des coopératives et du négoce de la filière « grande culture » représentent un peu moins de 10 % du total.

Enfin de nombreuses autres provenances sont constatées et ne sont à l'origine que de quelques échantillons annuels.

Quelles sont les végétaux à l'origine des diagnostics ?

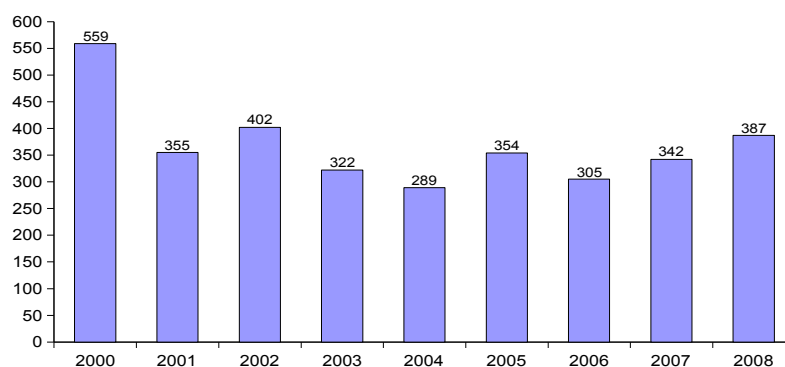
Parmi les grandes cultures, les céréales d'hiver (blé et Orge d'hiver) sont à l'origine de près d'un tiers du total des échantillons. Puis, se placent ensuite par ordre décroissant d'importance : les betteraves, le colza et le maïs.

Un nombre conséquent d'échantillons de carottes (22 échantillons en 2008) trouve son explication dans l'appui fourni par l'unité de diagnostics à la mise en oeuvre du plan de surveillance national *Méloidogyne* (nématode réglementé découvert en 2008 en Picardie).

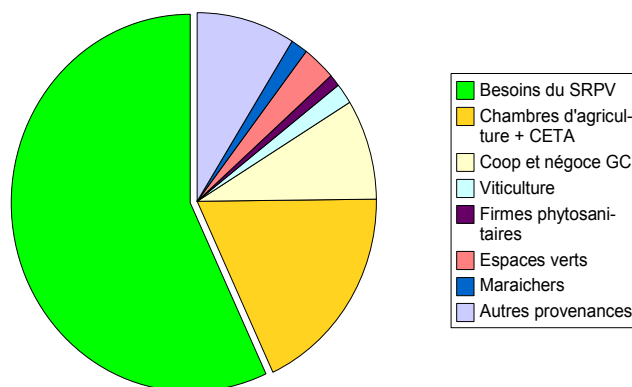
Au delà des échantillons de végétaux issus des grandes cultures, la vigne représente 14 échantillons en 2008, puis de très nombreux végétaux ne sont concernés que par moins de 5 d'échantillons annuels.

Ce sont au total 75 végétaux différents qui rentrent dans cette dernière catégorie avec un seul échantillon par an pour plus de 50 d'entre-eux.

Nombre de diagnostics réalisés au SRAL de Reims



Origine des échantillons analysés en 2008





Les organismes nuisibles diagnostiqués et les accidents végétatifs rencontrés

La détection d'un ou plusieurs organismes nuisibles concerne environ les deux tiers des échantillons de l'année 2008. Ainsi, ce sont plus de 200 organismes nuisibles distincts qui ont été identifiés en 2008.

Le tiers restant des échantillons était affecté par des accidents physiologiques tels que des symptômes de phytotoxicité ou des carences, ou ne présentait aucun symptôme connu ou identifiable par nos moyens d'investigation.

Au palmarès des problèmes parasitaires diagnostiqués de l'année 2008, nous pouvons citer par ordre décroissant de fréquence de diagnostic : *Septoria tritici*, *phoma linguam*, *pythium spp.*, *helminthosporium tritici repentis*, *botrytis cinerea*, *cercospora beticola*, *pratylenchus penetrans*, *Sitophilus granarius* et bien d'autres organismes nuisibles en nombre plus restreint.

Quelques organismes réglementés d'importance nationale ont aussi été identifiés en 2008 à Reims ou ont fait l'objet d'envois ciblés vers le Laboratoire National de la Protection des Végétaux ou vers d'autres laboratoires spécialisés :

- *méloïdogyne chitwoodi* : 1 échantillon de scorsonère en provenance de l'Aisne
- *Apple proliferation* : virus de la prolifération du pommier, avec plusieurs échantillons positifs,
- *Potato Spindle Tuber Viroid (Pstvd)*: 1 échantillon sur solanum ; il s'agit du viroïde responsable de la maladie dite « des tubercules en fuseau » qui est une maladie réglementée sur le territoire français,
- *Tomato Spotted Wilt Virus (TSWV)* : 1 échantillon positif sur piment ; il s'agit ici du virus « des points nécrosés de la tomate »

En conclusion, il est impératif de rappeler que pour détecter une nouvelle « invasion » biologique, il faut disposer d'un bon généraliste sur le terrain, de s'appuyer sur des collections de référence et de maintenir une documentation spécifique à jour. L'ensemble de ces conditions et qualités ont bien été maintenues au SRAL Champagne Ardenne .

Rappelons enfin qu'un diagnostic rapide permet de prendre des mesures d'éradication appropriées. Plus le diagnostic est précoce, plus les mesures prises auront une chance d'aboutir et moins elles seront coûteuses pour tous.

• Note nationale fongicides céréales

Ce document reprend les recommandations générales de l'utilisation des fongicides sur céréales et décline par maladie les conditions et restrictions d'utilisation des grandes familles de fongicides utilisables en 2009 afin de garantir le caractère durable de la protection fongicide des céréales.

Le texte intégral de cette note nationale est disponible en téléchargement :

- en lien direct en cliquant sur le titre de la présente brève,
- sur le site internet de la préfecture de la Marne

(www.marne.pref.gouv.fr) à la rubrique « les services de l'état dans la Marne, Agriculture et Forêt, dans le domaine de la protection des végétaux ».